



MAGAZINE

metaa
FO

V.A.E
BAROMÈTRE D'ATTRACTIVITÉ DES FILIÈRES PRO

MISE EN OEUVRE DU
CERTIFICAT D'APTITUDE PRO

LES LIMITES DE L'AUTONOMIE
DES ÉTABLISSEMENTS

ET + ENCORE



PLUS QUE JAMAIS = **ENGAGEONS-NOUS !**

UN AIR DE PIPEAU

**ORIENTATION DES 3^e
VERS LA VOIE PRO**

RÉFORME DES RETRAITES

**LE PROJET DE RÉFORME
EN QUELQUES POINTS**

ANTILLES

**PLUS QUE JAMAIS
MOBILISÉES**

ÉDITO

EDILLO

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ, ON S'OCCUPE DES PLP ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL !

La période est rude avec une morosité continue en France.

Au sujet de nos retraites, le projet soumis par Édouard PHILIPPE réduit fortement le montant de notre pension. Quel engagement positif pour entraîner un pays vers l'espoir d'un meilleur avenir, pffff !

« Gardez le sourire, vous aurez beaucoup moins car vous le méritez ! ». Toutes les professions sont concernées : avocats, infirmières, fonctionnaires et... sans qu'ils ne veuillent le voir, les salariés du privé.

La novlangue a beau tenter de nous enfumer avec « âge pivot », « paramétrique » et « systémique », notre grande maison qu'est l'Éducation nationale nous a tellement habitués aux acronymes de tout type qu'on a un groin affûté pour savoir si on va se faire avoir... Alors FO continue à mener la bataille et les militants du SNETAA sont toujours engagés pour gagner un autre avenir.

Quant à la laïcité, chaque jour elle prend l'eau alors qu'elle est la clef de voûte de notre vivre-ensemble. La garde des Sceaux, ancienne rectrice de notre maison, se prend les pieds dans le tapis ne sachant pas ce qu'est la liberté de conscience et, surtout, ne sachant pas que la religion est du domaine de la sphère strictement privée. Je pense à mon grand-père qui disait (et pardon d'avance) : « À force de tordre du cul, on ne chie pas droit ! ». Soyons droits sur nos valeurs !

Une autre, tout aussi... mauvaise, bombarde par une propagande neo-brejnevienne les prétendus bienfaits de l'apprentissage des enfants quand la réalité concrète, la réalité de terrain donc, veut qu'aucun artisan, aucune très petite entreprise ne veuille de nos élèves dans l'état où ils nous arrivent en CAP ou en Bac Pro. J'invite la Ministre du travail à découvrir les réussites de l'enseignement professionnel initial. A quand un déplacement dans nos petites entreprises pour découvrir la concrétude, comme une autre avait besoin de se rendre sur la muraille de Chine pour découvrir la bravitude.

Alors on va continuer à s'occuper de nous et de nos jeunes. D'abord, pour qu'on nous donne les moyens dévolus dans les décrets (grilles horaires) sans qu'ils ne soient détournés pour assagir les remous des E3C. Ensuite, pour retrouver plus de « cours concrets » ; c'est ainsi qu'à la demande de l'immense majorité des collègues, on veut diminuer considérablement le nombre des CCF, redonner pleinement confiance aux profs et aux conseils de classe, récupérer l'équivalent de 40 à 100 heures de cours en refondant le diplôme intermédiaire ; qu'on avance des propositions fortes sur la co-intervention, le chef d'œuvre ; qu'on se bat pour installer une culture générale forte et de nouveaux diplômes. La conférence nationale des diplômés en mai 2020 doit être le moment privilégié pour faire connaître l'enseignement professionnel, imaginer et monter dès maintenant des nouveaux diplômes (CAP grand-âge, conducteur de drones, communication digitale, etc.), en colorer certains pour leur redonner toute la puissance de leur professionnalisation.

Nous entendons renforcer les SEGPA et EREA (le SNETAA vient d'obtenir l'équivalence CAPPEI pour les titulaires du 2CA-SH. Nous nous battons dans les académies pour faire appliquer l'ISOE pour les PLP de SEGPA).

Et pour les PLP, nous voulons faire reconnaître les spécificités de nos enseignements et des publics dont nous avons la charge pour obtenir une reconnaissance financière à la hauteur de nos missions alors que le pays se flagelle.

Nous avons notre avenir en mains et nous pouvons ensemble le réenchanter. Nous le devons, nous le pouvons !

« ET PENDANT CE TEMPS-LÀ, LE SNETAA S'OCCUPE DE MOI ! »



Pascal VIVIER
Secrétaire général

SOMMAIRE



ACTUALITÉS

04

DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
L'ORIENTATION DES 3E VERS LA VOIE PRO
V.A.E : BAROMÈTRE D'ATTRACTIVITÉ DES FILIÈRES PRO
LES LIMITES DE L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

RÉFORME DES RETRAITES

06

LE PROJET DE RÉFORME EN QUELQUES POINTS

VOS FINANCES

10

UNE RÉVALORISATION SALARIALE EN TROMPE-L'OEIL

OUTRE-MER

11

PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉES

BRÈVES

12

CULTURE

14

IAP
MAGAZINE

L'AP N° 581
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**

RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris
Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org
CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1273 5450
Directeur de la publication : Pascal VIVIER
Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI
Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO
Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT
Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO
Mise en page : Tony GIRARDIN
Illustration : Zaïtchick
Images : 123rf.com | Imprimé en France

MISE EN OEUVRE DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE EN 1, 2 OU 3 ANS

Le MEN a publié la [circulaire n°2020-002](#) pour la mise en œuvre du CAP en 1, 2 ou 3 ans. Plus que jamais, le SNETAA-FO défend une scolarité adaptée aux grandes difficultés rencontrées par les élèves de CAP. Pour le SNETAA-FO, le CAP 3 ans pourrait donc être une chance pour garantir la réussite de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers. Le SNETAA-FO a demandé, lors de son dernier congrès, l'ouverture de CAP en 1, 2 ou 3 ans dans tous les établissements. Cependant, le SNETAA-FO s'inquiète aujourd'hui de la mise en œuvre de ce dispositif. Cette circulaire ne répond pas à nos attentes :

- elle ne dit rien sur les moyens supplémentaires indispensables pour faire fonctionner ces dispositifs. Il est simplement précisé que « le recteur peut décider d'une éventuelle allocation de moyens » ;
- elle ne prévoit pas la mise en place de structure à part pour le CAP en 1 an, comme cela se pratique actuel-



lement dans certaines académies ;

- elle laisse chaque équipe pédagogique seule face à l'aménagement des heures de formation en LP.

Le SNETAA-FO est opposé à la présence de tous ces élèves dans la même classe. C'est pourquoi le SNETAA-FO revendique que l'allocation de moyen supplémentaire soit attribuée automatiquement si le nombre d'élèves est significatif, et quand les classes

atteignent un effectif trop important. Cela éviterait la confusion avec le redoublement.

Le SNETAA-FO dénonce les regroupements de sections qui mettent en péril ce CAP en 3 ans, et demande que soient mises en place partout des classes à petits effectifs. Il sera vigilant pour que ce nouveau dispositif ne dévie pas de son objectif initial : favoriser la réussite scolaire des élèves les plus en difficulté.

L'ORIENTATION DES 3^e VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE PAR APPRENTISSAGE : SUR UN AIR DE PIPEAU !

Dans son numéro de décembre 2019 d'*Éducation et formation*, la DEPP consacre un chapitre sur « l'orientation en apprentissage après la 3^e ». Cette étude s'attache aux élèves optant directement pour un CAP, dans une logique de comparaison des contingents : « parmi l'ensemble des sortants de troisième en 2016, 0,5 % se sont orientés vers un bac pro par apprentissage, 21,5 % par la voie scolaire, 4,4 % en CAP par apprentissage et 6,6 % en CAP par la voie scolaire ».

Aux contextes sociaux et familiaux, liant difficultés de recherche d'un contrat et freins à l'accès à l'apprentissage, s'ajoutent des critères empruntés aux théories de la motivation : « Les acquis conatifs des élèves apparaissent comme des déterminants de l'entrée en appren-

tissage. » Les élèves assumant davantage leur parcours d'orientation seraient plus susceptibles de se lancer dans une formule par apprentissage : « Les futurs apprentis en CAP présentent un score d'efficacité sociale perçue plus élevé que leurs homologues de la voie scolaire. » Cette motivation repose surtout sur l'idée d'un ancrage plus professionnel de la formation et d'un désintérêt pour les activités scolaires alors que les lycéens professionnels « sont plus nombreux à déclarer travailler à l'école par plaisir ou intérêt ». Ceci contribue à un taux de réussite à l'obtention du CAP plus favorable pour les élèves de LP (78 % en CAP en 2 ans) que pour les apprentis (68 %). Malgré de meilleurs taux d'insertion professionnelle des apprentis, les perspectives à long terme d'évolution de carrière sont plus favorables aux diplômés de la voie scolaire.

Le SNETAA-FO est attentif au rééquilibrage de l'orientation en fin de 3^e vers la voie professionnelle et demande que ces filières soient valorisées pour garantir ainsi l'offre de formations proposée dans nos LP sur l'ensemble du territoire.



V.A.E : UN BAROMÈTRE DE L'ATTRACTIVITÉ DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) est une voie supplémentaire d'accès au diplôme une fois le salarié engagé dans la vie active. Malgré un temps de procédure dans son ensemble relativement long, selon les académies et le diplôme visé, et un investissement personnel souvent dissuasif, ce dispositif connaît un regain d'intérêt depuis deux ans : « 13 650 décisions de validation totale » (+ 8 %) sur « 19 440 candidatures examinées (+ 7 %) en 2018. Ces candidatures portent en majorité vers un BTS (34 %), un CAP (19 %), un bac pro (16 %) ou un brevet professionnel (5 %).

Il semblerait, d'après les éléments établis par les services de la DEPP, que les dépôts de candidatures soient spécifiquement accrus dans les filières en passe de changer de référentiel. Constaté par exemple pour le BTS devenu « assistant de manager », ce phénomène se confirme avec le CAP devenu « accompagnant éducatif petite enfance » en 2019 : « + 35 % du nombre de demandes pour ce diplôme » en 2018. Une perspective identique s'amorce pour le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) dont la rénovation est annoncée pour 2021. Au final, l'analyse de la DEPP témoigne de la faible proportion de l'obtention des diplômes professionnels par cet intermédiaire de la VAE au regard du nombre total des diplômes délivrés. Elle nous éclaire cependant sur l'attachement des postulants à se prévaloir de titres sur des formations à fort débouché professionnel.

Le SNETAA-FO considère que le seul vrai moyen d'accès durable au monde du travail reste le diplôme national, reconnu dans les conventions collectives et les statuts. De plus, le SNETAA-FO s'opposera aux réformes qui auront pour effet de réduire le nombre de diplômes, de les déprofessionnaliser comme il l'a dénoncé et continuera de le faire avec l'ancien bac pro « gestion-administration ».

LES LIMITES DE L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS AU RAPPORT

Le rapport annuel 2019 des inspections générales de l'Éducation nationale s'est penché sur l'autonomie des établissements du second degré. Il s'agissait de dresser un état de la situation afin d'envisager son extension « comme l'un des leviers possibles de l'amélioration de la réussite scolaire des élèves ». Le panel d'observation comportait 23 LP.

Cette autonomie fonctionne autour de quatre grands axes : la politique pédagogique et éducative, l'organisation pédagogique, les ressources humaines, la gestion financière.

De façon générale, le constat ne va pas dans le sens d'un épanouissement flagrant des EPLE. Cette autonomie s'accorde surtout autour d'une sorte de routine annuelle de maintien d'un projet d'établissement et de projets pédagogiques en manque de dynamisme, d'innovation ou de consensus des équipes. Elle serait détournée comme le rempart d'une zone de confort qui éviterait tout risque de dissensions entre la direction, les équipes pédagogiques et les enseignants.

Ce rapport regrette ainsi le défaut

de diagnostic initial à la création de projets ainsi qu'à une évaluation finale « de l'effet des choix effectués, notamment sur les résultats et les parcours d'orientation des élèves ».

De la même manière, il est constaté que la gestion des moyens horaires mène souvent à des arrangements locaux sans lien avec une mise en œuvre pédagogique : sauver un poste d'enseignant, maintenir des collègues à 18 heures dans un établissement, des transformations d'HSE en HSA pour des projets qui ne seront pas l'objet de bilan en fin d'année... Ce type de « dérives » serait plus fréquemment observé dans les LP et dans les établissements d'éducation prioritaire.

Seules concessions dans ce rapport : la limite des moyens dont disposent les EPLE pour véritablement mener à bien leurs actions dans le cadre de leur autonomie ainsi que l'état des bâtiments.

Le SNETAA-FO s'oppose à l'autonomie des établissements et rappelle que cette dernière ne doit pas développer l'autonomie du chef d'établissement !



PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES EN QUELQUES POINTS

Présenté le 24 janvier en Conseil des ministres, le sulfureux projet de loi visant à universaliser le système des retraites en France se décline en 64 articles. Au centre de cette prétendue redistribution égalitaire, un comptage de la carrière non plus par trimestre mais par points pour 43 ans de cotisation. Ce projet reprend les éléments du rapport rendu par le haut-commissaire Jean-Paul Delevoye.

Ce nouveau système repose sur un principe monté en slogan : « chaque euro cotisé conduira à l'acquisition d'un même nombre de points pour tous les assurés ». Ainsi, finis les calculs sur les 25 meilleures années pour les salariés du privé ou les six derniers mois pour les fonctionnaires ! Faisons table rase de la notion de « meilleures » ! C'est à l'ensemble de la carrière qu'il faut maintenant se référer. Voilà comment aplanir la courbe de l'évolution de nos salaires sur une carrière ! Sans compter le privilège d'inclure le bénéfice de nos jobs étudiants qui constitue, comme chacun sait, la période la plus faste de nos rémunérations...

Le cumul de points s'effectuerait sur chaque année de cotisation d'activité. À ces points devrait être appliqué un coefficient de conversion afin d'obtenir le montant de la pension. La valeur du point serait celle en vigueur à la date du départ à la retraite.

La cotisation à ce système par points s'appliquerait totalement à partir de la génération 2004 dont l'entrée dans la vie active est prévue à l'horizon 2022. Pour les générations nées à partir de 1975 et qui ont donc commencé à cotiser pour moitié dans l'ancien système, les nouvelles règles de calcul des droits à la retraite entreraient en vigueur en 2025. Les retraités actuels et les actifs « à moins de cinq ans de la retraite » ne devraient pas être concernés.

Le maintien de l'âge légal de départ à 62 ans devient purement rhétorique. Avec une durée de carrière portée à 43 ans, même en débutant à 20 ans, ça dépasse... D'où l'ingénieuse suggestion de proposer un « âge pivot », porté à 64 ans en 2027 selon les dernières estimations - et qui augmenterait selon la progression de l'espérance de vie - en dessous duquel un « malus de 5 % » par année s'abattrait sur la déjà chétive pension. En revanche, un « bonus de 5 % » par année supplémentaire encouragerait à repousser les limites de sa sortie d'activité.

La promesse de retrait de cet âge pivot n'engage que ceux qui l'ont écoutée puisqu'il s'agit d'un élément incontournable du texte qui a été présenté. Sa suspension a été soumise à la tenue d'une « conférence sur l'équilibre et le financement du système des retraites » du 30 janvier à fin avril 2020. C'est bon l'équilibre mais à trop tirer



sur la corde, on risque fortement de le perdre.

Toujours dans un profond souci de justice sociale, la situation des mères de famille est aussi censée être considérée dans ce texte avec une majoration de 5 % des points acquis au moment du départ à la retraite et 2 % supplémentaires pour les familles de 3 enfants et plus. Cette disposition s'entend dans le cadre d'une carrière complète et serait valable pour « chaque naissance intervenue après l'entrée en vigueur du système universel de retraite ». Elle peut être portée au bénéfice de l'un



ou l'autre des parents ou partagée entre les deux.

Voilà ce que l'on en sait à ce stade de la présentation qui a été donnée car le gouvernement ne cesse de répéter que ce texte n'est pas définitif. Il va pourtant être examiné à l'Assemblée nationale en ce mois de février. Les députés devront donc se positionner sur un « texte à trous » et fournir au gouvernement une sorte de chèque en blanc afin de le libérer de cette affaire au début de l'été pour qu'il puisse passer à autre chose...

Beaucoup trop d'inconnues de-

meurent à l'équation : valeur de service du point, son évolution, la transition de calcul entre les deux systèmes pour les actifs nés entre 1975 et 2003, la définition précise de « carrière complète », l'attribution de la majoration pour enfant dans les cas de couples divorcés...

C'est pourquoi le SNETAA-FO appelle à la poursuite et à l'amplification de la mobilisation afin d'obtenir le retrait de ce projet de loi et la restauration d'un vrai dialogue social sur la question de l'avenir de nos retraites !



TOUS MOBILISÉS





POUR DÉFENDRE LA FONCTION PUBLIQUE ET LES RETRAITES

UNE REVALORISATION SALARIALE

EN TROMPE-L'ŒIL

Le projet de réforme des retraites a projeté un nouvel éclairage sur les salaires des enseignants. En effet, avec la suppression du calcul des pensions sur les six derniers mois pour une prise en compte de l'ensemble de la carrière, le gouvernement a admis que les enseignants seraient fortement pénalisés.

Pour pallier cette baisse prévisible du niveau des pensions, des négociations se sont engagées entre le ministère de l'Éducation nationale et les organisations syndicales. Jean-Michel Blanquer a annoncé une providentielle première enveloppe budgétaire de 500 millions d'euros allouée à la hausse des salaires des enseignants en 2021. Les augmentations annoncées pour 2021 cibleraient pour l'heure les jeunes professeurs en début de carrière sans que soit encore abordé le cas des autres générations d'enseignants, notamment ceux de milieu de carrière, pourtant qualifiés par le ministre d'« encore plus mal [payés] » et ceux nés après 1975.



Sauf que ces prétendues revalorisations n'en ont pas la moindre apparence puisque le ministre les conditionnerait à une « transformation du métier » en gageant sur une extension des missions. Du travailler plus pour gagner plus dans toute sa splendeur ! On est loin du principe de « revalorisation » pure et simple. Et la valeur du travail des enseignants ne devraient pas avoir à attendre autant le nombre des années pour être reconnue.

Une loi de programmation devait fixer les montants jusqu'à 2026 pour

atteindre 10 milliards d'euros. Coup de théâtre, le Conseil d'État vient de rendre un avis critique concernant l'inscription dans la loi du maintien des pensions qu'il estime « contraire à la Constitution ». La copie est donc entièrement à revoir !

La hausse des salaires dans l'enseignement étaient déjà un point fort de revendication. Le SNETAA-FO exige que les négociations aboutissent à une réelle revalorisation des salaires pour tous, sans atteinte au statut des enseignants et sans surcharge de leurs missions.

ENQUÊTE SUR LE CLIMAT SCOLAIRE :

Y'A PLUS DE SAISON !

Une nouvelle enquête de climat scolaire a été publiée par la DEPP pour clôturer 2019. Elle concerné cette fois un échantillon représentatif de l'ensemble des personnels œuvrant dans les établissements du second degré.

Le sentiment des enseignants sur leurs conditions de travail et surtout sur les questions de climat scolaire reste défavorable. Sur ces dernières, le constat dans les LP rejoint bien souvent celui des collègues en éducation prioritaire. Les résultats récoltés révèlent notamment un sentiment moins favorable sur l'efficacité des apprentissages des élèves : moins de 50 % estiment que « les élèves apprennent tout à fait bien ou plutôt bien dans l'établissement ».

L'impression de violence est également très présente puisque seulement 35 % des enseignants interrogés jugent « qu'il n'y a pas du tout ou pas beaucoup de violence dans l'établissement ».

Parmi les conditions de travail, le sentiment de « faire partie d'une équipe » ou « d'avoir un nombre de collègues ou collaborateurs suffisants » n'atteint pas les 60 % d'enseignants. La solidarité poursuit ainsi son inexorable délitement au risque de renforcer une profonde impression d'isolement face aux problèmes rencontrés.

Ceci explique peut-être pour partie qu'à peine 40 % des enseignants de LP estime « être toujours ou souvent

capable d'exercer le même métier jusqu'à la retraite ».

En plein débat sur la réforme des retraites, les appels à s'engager dans les métiers de l'enseignement lancés par le ministre de l'Éducation nationale tendent à perdre de leur superbe...

Le SNETAA-FO exige des mesures visant à restaurer et à garantir un climat serein de travail dans les établissements, la sécurité, la santé physique et mentale de tous les personnels. Le SNETAA-FO revendique de fait le retour dans l'éducation prioritaire des établissements qui s'y trouvaient jusqu'en 2015 ainsi que l'entrée de tous les établissements qui en font la demande !

ANTILLES : PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉES !

Les sections du SNETAA-FO de Guadeloupe et de Martinique ne se sont pas ménagées dès le 5 décembre dans la bataille contre la réforme des retraites et contre les nombreuses suppressions de postes annoncées dans le second degré pour la rentrée 2020 (51 en Martinique et 72 en Guadeloupe !). Aujourd'hui, leurs actions ne faiblissent pas, bien au contraire !

La réforme des retraites qui va paupériser encore plus les enseignants, associée à la suppression des postes, au manque de moyens et à l'état de certains établissements engendre colère et amertume chez nos collègues antillais qui sont mobilisés depuis plus de 60 jours, alternant grèves, manifestations, blocage des lycées, du rectorat... Avec des taux de grévistes dépassant certains jours les 80 %, la mobilisation est forte dans les lycées professionnels et pourtant peu relayée dans les médias nationaux !

Le SNETAA-FO continue le combat sur tout le territoire, dans tous les départements, en métropole et en outre-mer !



FLASH INFO

Suite aux revendications syndicales, les députés de Guadeloupe auraient obtenu des garanties du ministre de l'éducation nationale qui suspendrait les mesures de suppression de postes.

Le SNETAA-FO va s'assurer que la promesse est tenue !

HOMMAGE

Notre collègue et ami Jean-Luc GERBAULT nous a quittés le 7 décembre dernier.

Âgé de 66 ans, il luttait depuis plusieurs années contre la maladie, avec courage et détermination. Nous lui connaissons ces mêmes qualités dans son engagement sans faille au SNETAA-FO, notamment quand il était S3 de l'académie d'Orléans-Tours. Jean-Luc avait pris sa retraite sans pour autant mettre de côté son militantisme.

Le SNETAA-FO présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Jean-Luc repose au cimetière de Mehun-sur-Yèvre (Cher).



BRÈVES

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Dans le cadre de la transformation de la fonction publique, des projets de décrets sont à l'étude, qui, selon le SNETAA-FO assouplissent la réglementation existante.

Le premier porte sur le congé parental (décret initial du 6 septembre 1985). Il est prévu d'abaisser la durée minimale du congé de 6 mois renouvelables à « 2 à 6 mois renouvelables ». Dans cette optique, la demande de renouvellement passerait de 2 mois à un 1 mois avant la fin du congé en cours.



TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE (SUITE)

En ce qui concerne la disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans (décret initial du 6 septembre 1985), l'âge considéré de l'enfant passerait à moins de 12 ans au lieu de 8 ans. Les personnels concernés conserveraient leur droit à avancement d'échelon et de grade dans la limite d'une durée de 5 ans.

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE (SUITE ET FIN)

Pour les BOETH (bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé), les choses avancent. Deux projets de décret doivent être prochainement fixés : l'un sur les modalités d'accès à un emploi de titulaire en faveur des BOETH à l'issue d'un contrat d'apprentissage relevant du secteur public non marchand et l'autre favorisant à titre expérimental l'accès à un grade d'emploi de niveau supérieur ou à une catégorie supérieure pour les fonctionnaires BOETH. Affaire à suivre, donc !



GRILLES HORAIRES

Pour rappel, les grilles horaires des classes de première en bac pro et de deuxième année en CAP, qui doivent être obligatoirement respectées dans les établissements à compter de la prochaine rentrée 2020, sont disponibles sur le site du SNETAA-FO.

Vous trouverez aussi un exemple de répartition du volume complémentaire d'heures-professeur utilisé pour le dédoublement en première bac pro.

À la rentrée 2020, les horaires hebdomadaires de la classe de terminale bac pro suivent toujours les anciennes grilles. Les horaires hebdomadaires des classes de seconde bac pro et de première année de CAP peuvent toujours être consultés dans l'AP de rentrée de septembre dernier.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En cette année importante de débats sur la réforme de la voie professionnelle, les publications sont nombreuses et la sphère médiatique en effervescence. C'est pourquoi nous proposons à tous nos adhérents qui le souhaitent de recevoir la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO. Cette sélection d'articles est réalisée afin de permettre un éclairage sur les thématiques d'actualité, non seulement sur les questions de l'enseignement professionnel mais aussi sur tous les sujets connexes à l'Éducation nationale, la fonction publique, susceptibles de nous intéresser.

Pour recevoir cette revue de presse, il vous suffit de nous transmettre le bordereau suivant dûment complété.

Je souhaite recevoir, par mail, la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO.

Nom :

Prénom :

Académie :

Mail :

.....

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

« Professeur d'anglais, j'ai été les dix premières années très enthousiaste, plein d'énergie et d'entrain. J'ai très vite compris que je ne faisais pas progresser mes élèves, que les bons restaient bons et les autres repartaient comme ils étaient venus. J'ai déployé tout un arsenal pédagogique. Ça tombait bien, c'est ce que voulait l'institution. Petit à petit je me suis ennuyé, et cela de plus en plus. J'ennuie les élèves. Ils n'écoutent rien, pianotent sur leur téléphone. Ils ne sont pas méchants, pas forcément désagréables mais je ne supporte plus leur langage, leurs façons grossières de s'interpeler. Bref, j'ai du mal à me lever le matin. Je ne sais plus très bien à quoi je sers. C'est terrible. Ça me déprime. »

Lors des groupes de parole que j'anime dans les différentes académies, beaucoup de professeurs disent ne plus trouver de sens à leur métier. C'est une grande souffrance. Ils parlent de démission, changement de profession, arrêts maladie... Ils ne savent pas comment sortir de cette spirale qui les mine.

Le groupe de parole permet de s'entraider, se soutenir, partager. C'est une oreille qui permet d'exprimer ses difficultés. La rencontre avec d'autres atténue le sentiment de solitude. La mise en commun des expériences permet d'entre-

voir une issue favorable. Elle fournit un réservoir d'idées dans lequel piocher pour inventer la solution qui conviendra le mieux. Si vous souhaitez participer à un groupe de parole, faites en la demande auprès de votre secrétaire académique.

Vous vous reconnaissez dans ce récit ? Vous faites face à d'autres difficultés ? N'hésitez pas à m'appeler, Murielle TURCHI, psychologue clinicienne, au SNETAA-FO : 01 53 58 00 30 !

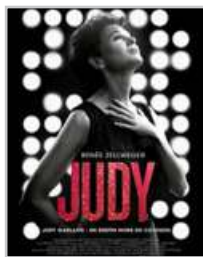




1917

Au plus fort de la Première Guerre mondiale, deux jeunes soldats britanniques reçoivent une mission vraisemblablement impossible. Traversant le territoire ennemi, ils vont délivrer un message qui pourra stopper une attaque mortelle contre des centaines de soldats. Saisissant !

EN SALLES DEPUIS LE 15 JANVIER 2020



JUDY

Hiver 1968. La légendaire Judy Garland débarque à Londres pour se produire à guichets fermés, 30 ans après le succès planétaire du film *Le Magicien d'Oz*. Hantée par une enfance sacrifiée pour Hollywood et l'absence d'une vie de famille, aura-t-elle encore la force d'aller de l'avant ?

EN SALLES LE 26 FÉVRIER 2020



DE GAULLE

Paris, juin 1940. Le couple de Gaulle est confronté à l'effondrement militaire et politique de la France. Charles de Gaulle rejoint Londres pour tenter de poursuivre la lutte tandis que sa femme cherche à échapper à l'avancée allemande. Le destin saura les réunir au lendemain du 18 juin 1940...

EN SALLES LE 04 MARS 2020

ANGERS



MUSÉE JEAN-LURÇAT

LE RENOUVEAU DE LA TAPISSERIE

La tapisserie moderne revisitée, sublimée par le Musée Jean-Lurçat. Le renouveau de la tapisserie est à redécouvrir et vite. On vous a donné nos premières impressions.

Jusqu'au 26 avril 2020

PERONNE



MUSÉE DE PERONNE

PERONNE - IL ÉTAIT UNE FOIS...

Et si on nous racontait la Grande Guerre non pas dans un manuel d'Histoire mais dans une BD ? Plus encore, si on ne nous parlait plus de guerre mais de ce qu'il en reste dans nos mémoires ?

Jusqu'au 03 juin 2020

PARIS



L'INSTITUT SUÉDOIS

PETER JOHANSSON - THÉRAPIE NATIONALE

Vous allez rire et pour une bonne cause. Kitsch et coloré, Peter Johansson veut soigner l'effet domino du patriotisme exacerbé et le nationalisme. Pouvons-nous être fiers de notre nation ?

Jusqu'au 01^{er} mars 2020

PARIS



MUSÉE MAILLOL

LES PEINTRES NAÏFS

Souvent moqués ou décrits comme crédules, ils ont eu peu de reconnaissance du grand public en leur temps. Pourtant, tous ont porté un regard émerveillé dans les espaces qu'ils ont pu peindre.

Jusqu'au 23 février 2020

TOULON



MUSÉE D'ART DE TOULON

PICASSO ET LA MÉDITERRANÉE

(Re)découvrez les paysages Méditerranéens à travers les œuvres d'un maître incontesté. L'attrait de Picasso pour ces paysages ensoleillés entre en résonance avec son Espagne natale.

Jusqu'au 23 février 2020

CHEVERNY



DOMAINE DE CHEVERNY

LEGO® ET RENAISSANCE

Pour les grands et les petits, le Domaine de Cheverny vous a préparé une exposition qui ravira toutes les générations de la famille : une exposition en LEGO® pour vous raconter la Renaissance...

Jusqu'au 23 juin 2020

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2019-2020

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle

PLP AED / EAP Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2018/2019

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre

Nom d'Établissement :

Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade

Quotité : Échelon :

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)

NON (merci de bien indiquer votre adresse mail) TOTAL : €

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélevement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'OUBLIEZ PAS DE
 JOINDRE VOTRE RIB AVEC
 VOS CODES IBAN ET BIC !**

Fait à :

Le

SIGNATURE (obligatoire) :

Nom et adresse du créancier :

SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZ540565

UNE
 ADHÉSION DE

127 €



-66%

DE DÉDUCTION
 FISCALE



COÛT RÉEL

43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevé de février à août, en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	245 €	293 €	Indice	Cotisation
2	175 €	265 €	308 €	moins de 450	81 €
3	181 €	276 €	320 €	de 450 à 500	111 €
4	200 €	297 €	336 €	de 500 à 700	137 €
5	208 €	314 €		au delà de 700	160 €
6	214 €	326 €		Cotisations Uniques	
7	225 €			Sans solde	29€
8	236 €		HAE 2 : 370 € HAE 1 : 354 €	EAP	49€
9	250 €			Stagiaires	99€
10	269 €			Retraités titulaires	135€
11	285 €			Retraités contractuels	49€

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,60 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
 Alors, ADHÉREZ AU SNETAA-FO !

**LIRE L'AP MAGAZINE,
C'EST DÉJÀ AGIR !**



**SOUTENEZ LE SNETAA-FO ET DÉFENDEZ
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : ADHÉREZ !**